

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE DU 11 MAI 2023

20h00, Salle Couronne, bâtiment communal, Lucens

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

Mme Bula Béatrice	Déleguée du Conseil de Curtilles
Mme Pfister-Medina Aurelia	Déleguée du Conseil de Lucens
Mme Ehrler Anita	Déleguée du Conseil de Moudon
M. Zimmermann André	Délegué du Conseil de Moudon

Non excusés :

M. Falk Gregory	Délegué suppléant du Conseil de Curtilles
-----------------	---

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel. 33 membres sont présents et 11 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

Voici l'ordre du jour accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 1^{er} décembre 2022
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Préavis 01-2023 – Comptes 2022

7. Préavis 02-2023 – Crédit de construction pour la construction d'un collège primaire à Lucens
8. Préavis 03-2023 – Demande de crédit supplémentaire au budget 2023
9. Rapport de gestion 2022
10. Divers et propositions individuelles
11. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 1^{er} décembre 2022

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est **accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Courrier

Néant

3. Assermentations

Le Président assermente 1 déléguée :

- Mme Beqiri Donjeta

4. Communications du Bureau

Pour la bonne tenue du procès-verbal, avant toute prise de parole, les délégués sont priés d'annoncer leur nom et la commune qu'ils représentent.

5. Communications du Comité de direction

M. Vincent Bessard énonce quelques chiffres concernant l'AISMLE.

L'AISMLE constituée en 2011 regroupe 11 communes (18 villages). L'association gère 7 bâtiments scolaires et 4 salles de sport à Moudon ainsi que 4 bâtiments scolaires, 1 en projet et 3 salles de sports à Lucens.

L'AISMLE compte 64 employés (44 dans les UAPE/14 pour les devoirs surveillés/1 pour la surveillance du réfectoire/1 pour la surveillance de la bibliothèque scolaire durant la pause de midi et 4 à l'administration).

Les projets administratifs sont la mise en place de la gestion électronique des documents (GED) ainsi que l'utilisation d'un système de gestion du temps (Tipee) pour tous les employés.

M. Sébastien Jung communique les changements qui seront effectifs dès le 1^{er} août 2023 concernant les UAPE. Les objectifs de la nouvelle organisation sont :

- une harmonisation entre les différents sites (la Cabane, le Château, la Barrette)
- une collaboration plus étroite entre les directrices
- l'encouragement à la polyvalence des employés afin d'effectuer des remplacements dans les équipes entre structures
- favoriser les rencontres, colloques et groupe de travail multisites
- garantir la flexibilité nécessaire aux agrandissements à venir.

La nouvelle organisation sera composée de Mme Justine Dorsaz, directrice générale administrative qui chapeautera les 3 directrices pédagogiques de site : UAPE La Cabane, Mme Marie-Laure Groux / UAPE Le Château Mme Nadine Lopes / UAPE La Barrette Mme Anne-Claude Gertsch.

En ce qui concerne la répartition des taux de travail, les EPT attribués par le budget ont été conservés.

- Direction générale : 80 %
- Bureau au secrétariat de l'AISMLE (préavis 03-2023 au point 8 du présent ordre du jour)
- Directions des sites : La Cabane 27%, le Château 30,5%, la Barrette 42,5% de taux de direction hors taux éducatif
- Création du rôle de « référent terrain » dans chaque structure qui aura pour mission de gérer certains aspects administratifs et pédagogiques sur la journée d'absence hebdomadaire de la directrice de site.

Concernant la répartition des tâches, le Codir a établi un tableau comprenant les tâches administratives pour la directrice générale et les tâches pédagogiques pour les directrices de sites.

M. Sébastien Jung poursuit pour donner les informations connues à ce jour concernant le postulat transmis au Codir par le Conseil intercommunal dans sa séance du 19 mai 2022.

Des rencontres avec les réseaux APERO (Mézières-Oron) et l'EFAJE (Echallens) apportent les informations suivantes :

L'APERO offre 450 places sur le temps scolaire et jusqu'à 60 places sur 6 semaines d'ouverture pendant les vacances scolaires.

L'EFAJE offre 1'100 places sur le temps scolaire et organise 5 semaines d'ouverture pendant les vacances scolaires.

Sur le plan comptable, les charges et revenus sont attribués à une comptabilité spécifique à part. L'AISMLE pourrait pratiquer de la même manière.

En ce qui concerne les besoins en personnel, les taux d'activités des employés de l'AISMLE sont déterminés au mois de mai pour l'année scolaire suivante. En accord avec l'OAJE il pourrait être envisagé de demander aux parents de déterminer au moment de leur inscription leur besoin d'accueil pendant les vacances scolaires.

Un sondage a été envoyé auprès des 180 familles actuellement sous contrat dans les UAPE de l'AISMLE afin de cibler au mieux les besoins des parents. L'analyse des résultats est prévue pour fin mai.

Une collaboration avec l'association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE) est prévue.

Le Codir espère proposer un préavis encore en 2023 pour permettre d'estimer les besoins des parents, les impacts sur le budget de fonctionnement, les tarifs des pensions des parents ainsi que les subventions pouvant être obtenues.

M. Yannick Gauthey donne des informations sur les transports :

Le Codir a procédé à un appel d'offres en marché public pour les transports scolaires privés. Le marché a été divisé en 2 lots. 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les entreprises Taxi Romontois et Taxi Subra Moudon qui effectuent actuellement les transports ont remporté le marché.

Afin de diminuer la durée du trajet et améliorer le temps à disposition à midi, le gros car sera séparé en deux tracés.

M. Vincent Bessard relate la situation à ce jour concernant la construction du collège à Lucens. L'appel d'offres est rentré et les adjudications ont été faites. De plus amples communications ne peuvent être données pour l'instant en raison du délai de recours jusqu'au 17 mai.

M. Sasha Kopp informe d'un changement de prestataire pour les repas des UAPE et du réfectoire. Suite à la fin du contrat avec le prestataire BG Gastronomie, un appel d'offres a été lancé et remporté par la société Kidelis. L'organisation restera identique à la situation actuelle et le paiement par carte sera toujours possible.

6. Préavis 01-2023 – Comptes 2022

Le Président donne la parole à Mme Nicole Egli Anthonioz, rapporteuse de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport.

La discussion est ouverte pour chaque dicastère :

Bilan

Comptes de fonctionnement par classification administrative :

1 Administration générale

2 Finances

3 Bâtiments

5 Instruction publique

7 Affaires sociales

Compte de fonctionnement par nature

Travaux non budgétisés

Coûts liés à la demande de crédits complémentaires

Tableau des investissements

Récapitulation des comptes finaux et répartition entre les communes

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- 1. d'approuver les comptes 2022 présentant un excédent de charges de CHF 6'239'148.63 à répartir entre les différentes communes;**
- 2. d'approuver les comptes 2022 présentant un excédent de charges de CHF 898'246.29 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.**

7. Préavis 02-2023 – Crédit de construction pour la construction d'un collège primaire à Lucens

Le Président donne la parole à M. Serge Demierre rapporteur pour la Commission de gestion puis à Mme Nathalie Ischer rapporteuse pour la Commission ad-hoc pour la lecture de leurs rapports.

La discussion est ouverte.

M. Elias Traby, délégué de la commune de Moudon s'interroge quant à la suffisance du nombre de places d'ici 5 ans.

M. Vincent Bessard informe que le calcul est basé sur la capacité en population pour la commune de Lucens jusqu'à 2035 selon les normes LAT. En fonction de l'extension encore possible pour de nouveaux logements connue à ce jour et mis à part une densification imprévisible sur des terrains déjà occupés, le nombre de places devrait être suffisant.

M. Jean-François Détraz, délégué de la commune de Bussy s'étonne du délai de construction prévu en un an seulement.

M. Vincent Bessard informe qu'en comparaison la construction du collège du Fey, dont le volume est deux fois plus grand, a débuté au mois de mars pour une ouverture l'année suivante, ce qui correspond à une année et quelques mois de construction au total.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. **d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 10'442'000.00 destiné à financer le crédit de construction d'un nouveau bâtiment scolaire incluant un abri PC sur la parcelle 301 de la localité de Lucens,**
2. **d'autoriser le Comité de direction à emprunter au maximum le montant de CHF 9'142'000.00 aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier,**
3. **de donner le mandat au Comité de direction de démarrer le processus d'augmentation du plafond d'endettement pour répondre aux besoins de la législature actuelle,**
4. **d'autoriser, si nécessaire, un amortissement extraordinaire au maximum de CHF 1'800'000.00 en 2024 dans le cadre du budget de fonctionnement de l'association, afin de garantir le financement du projet,**
5. **de percevoir les charges liées à la construction d'un abri PC de la Commune de Lucens,**
6. **de prendre acte que l'investissement sera amorti au maximum en 30 ans pour le bâtiment, en 10 ans pour le mobilier et en 8 ans pour l'affichage numérique frontal la première fois au budget 2024 ou au plus tard l'année de la fin des travaux.**

8. Préavis 03-2023 – demande de crédit supplémentaire au budget 2023

Le Président donne la parole à M. Patrick Gavillet rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture du rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- **d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 51'000.00 au Comité de direction pour financer la sécurisation d'un nouvel espace de récréation au collège du Fey et aménager un nouveau bureau au secrétariat de l'AISMLE.**

9. Rapport de gestion

Selon l'article 125b de la loi sur les communes, le rapport de gestion doit être mis au vote.

La discussion est ouverte concernant ce rapport de gestion en le passant en revue titre par titre.

Organisation

Finances de la part scolaire

Bâtiments

Etablissements scolaires

Activités extra-scolaires

Transports

Accueil parascolaire

Finances pour la part parascolaire

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le rapport de gestion 2022 est mis au vote à main levée.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le rapport du Comité de direction,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

approuve le rapport de gestion 2022 à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

M. David Sudan, délégué de la commune de Lucens demande à ce que les conclusions du préavis 02-2023 soient lues par le Président. Ces dernières n'ayant pas été répétées après la lecture des rapports des commissions.

M. Patrick Gavillet, délégué de la commune de Lucens revient sur le préavis 02-2023 concernant le plafond d'endettement et se recommande pour que chaque commune mette ce préavis à l'ordre du jour de leur Conseil cette année encore afin d'avancer dans la procédure le plus rapidement possible.

M. Vincent Bessard informe que le Codir va démarrer le processus d'augmentation du plafond d'endettement immédiatement afin de pouvoir présenter un préavis lors du Conseil de cet automne.

Mme Gabrielle Santos, déléguée de la commune de Prévonloup remercie pour ce qui a été mis en place pour les UAPE et demande s'il existe une procédure pour contrôler la qualité d'encadrement des enfants. **M. Sébastien Jung** informe qu'une personne de l'OAJE effectue des contrôles régulièrement et que des audits existent. Il y a également une harmonisation entre les UAPE.

Mme Laetitia Seitenfus, déléguée de la commune de Moudon s'interroge sur la formation continue du personnel des UAPE, existe-t-il une harmonisation pour traiter des thèmes problématiques en commun ? **M. Sébastien Jung** informe que les nouvelles directrices sont formées selon le règlement de l'OAJE pour une uniformité. Il y a des formations sur les sites qui peuvent être organisées lors des semaines pédagogiques. A l'avenir tous se retrouveront afin de se mélanger et de se former en commun.

La parole n'est plus demandée.

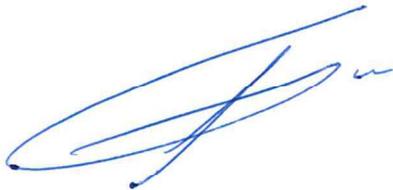
11. Prochaines séances

Le prochain Conseil intercommunal concernant le budget 2024 est fixé au 21 septembre 2023.

La date retenue pour les séances de commission est le 5 septembre 2023.

Monsieur le Président informe que le Codir invite les personnes présentes pour un apéritif avant un retour dans leur chaumière. Il lève la séance à 21h01.

Ainsi fait à Lucens, le 11 mai 2023



Georges-Alexandre Duc
Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire